

ZONE 6
REGLEMENT DE LA SAISON 2016-2017

SOMMAIRE

1 - COMPOSITION DE LA COMMISSION	2
2 - FONCTIONNEMENT DE LA ZONE	2
3 - LES EPREUVES PRISES EN COMPTE PAR LA ZONE 6	2
4 - PARTICIPATION ET QUOTAS	3
5 - FORMULE DES EPREUVES	3
5/A Classement des tireurs en début de tournoi	
5/B Classement des équipes en début de tournoi	
6 - ORGANISATION DES EPREUVES	4
6/A Information des épreuves	4
6/B Horaires des épreuves	4
6/C Droits d'engagements	4
6/D Engagements des tireurs par chaque ligue	4
6/E Directoire Technique	5
6/F Couverture Médicale	5
6/G Arbitrage	5
6/H Récompenses	5
6/I Code disciplinaire	5
6/J Envoi des résultats	5
6/K Classements	6
7 - COEFFICIENTS POUR CLASSEMENT	7
8 - QUALIFICATIONS EN INDIVIDUEL	7
9 - QUALIFICATIONS EN EQUIPE	9
10 - ABSENCE D'UN TIREUR SELECTIONNNE	10
11 - CALCUL DES QUOTAS POUR TOUTES LES SELECTIONS	10
12 - HANDISPORTS DANS LA ZONE 6	10

1 - COMPOSITION DE LA COMMISSION

Cette commission est composée du Président et des Cadres Techniques de chacune des trois ligues de la Zone 6 :

AUVERGNE - DAUPHINE-SAVOIE - LYONNAIS

Des invitations sont possibles pour chacune des ligues.

La commission nomme chaque année un président de Ligue ou son représentant à la présidence de la commission. Pour la saison 2016-2017, la Ligue du Lyonnais sera responsable de la Zone 6.

La coordination administrative sera assurée par Brigitte Saint Bonnet qui assumera la présidence de la Zone 6.

La coordination technique sera assurée sous couvert du Maître Jacky FALLUT CTS de la Ligue de Lyon déléguant à chaque arme : Le Fleuret, l'Épée et le Sabre

Sous le contrôle de la Commission de Zone, chaque Ligue organise des épreuves de zone par arme et par catégorie.

2 - LE FONCTIONNEMENT DE LA ZONE 6

Principe de fonctionnement:

- Pour délibérer valablement, deux ligues doivent être présentes.
- Il n'y aura pas possibilité de se faire représenter. (pas de pouvoir)
- Chaque ligue présente bénéficiera de deux voix.
- Le président de la Zone 6 bénéficiera d'une voix supplémentaire.

Le vote se fera à la majorité des voix. En cas d'égalité, la voix du président emportera la décision.

Chaque ligue versera la somme de 250 € à la Ligue qui assume la présidence et 165 € pour les 6 ligues (Auvergne, Côte d'Azur, Dauphiné Savoie, Languedoc Roussillon, Lyonnais et Provence) et 60 euros pour la Corse pour permettre une aide de 350 euros par arme (1 arme = filles + garçons) pour l'organisation des épreuves d'inter ligues Moins de 14 ans.

3 - LES EPREUVES PRISES EN COMPTE PAR LA ZONE 6

Moins de 14 ans :

- une épreuve de zone
- une épreuve inter ligue (zone 5 + zone 6)
- une épreuve nationale
- Mise en commun des quotas de chaque ligue.

Moins de 17 ans :

Individuel N2

- une épreuve de zone
- une épreuve inter ligue (zone 5 + zone 6)
- La meilleure épreuve nationale dans la catégorie
- Mise en commun des quotas individuels

Moins de 20 ans N2 :

- Une épreuve de zone
- Une épreuve inter ligue
- La meilleure épreuve nationale dans la catégorie
- Mise en commun des quotas individuels.

Seniors N3 :

- **Individuel :**
 - o Fleuret Hommes : Circuit de Valence + zone

- Epée Dames : 1 circuit national + 2 meilleurs résultats sur les challenges de Montluçon, Pays de Gex, Montélimar, Fontaine et Sainte Sigolène
- Epée Hommes : 1 circuit national + 2 meilleurs résultats sur les challenges de Montluçon, Pays de Gex, Montélimar, Fontaine, Sainte Sigolène et Villeurbanne
- **Equipe :**
 - Une épreuve de Zone pour qualifier les équipes pour le championnat de France N3.
 - Composition des équipes : cf. Règlement Fédéral.
 - Mise en commun des quotas de chaque ligue en individuel et en équipes.

Epreuves Handi :

- Une épreuve handisports ouverte aux valides (**Meylan**).

4 - PARTICIPATION ET QUOTAS

Toutes les épreuves de zone et d'interligue sont open à toutes les armes et à toutes les catégories

5 - FORMULE DES EPREUVES

- **En individuel :** un tour de poules de 6 ou 7 sans éliminés + TED
 - Pour les moins de 14 ans : décalage par club et par ligue.
 - Pour les moins de 17 ans, moins de 20 ans, seniors : décalage par club.
- **En équipe**
 - seniors N3 : tableau direct avec possibilité de tirer les matchs de classement.

5/A - CLASSEMENT DES TIREURS EN DEBUT DE TOURNOI

Classement des tireurs pour l'entrée dans les poules :

Moins de 14 ans :

- Tournoi de zone : Suivant le classement national actualisé de l'année précédente.
- Tournoi inter ligue : suivant le classement des épreuves de zone 5 et 6 (2 numéros 1, 2 numéros 2.....) Au cas où la FFE n'aurait pas pris en compte l'épreuve de Zone dans le classement national.

Pour les autres catégories :

Suivant le classement national actualisé, les tireurs n'ayant pas de classement n'auront aucun indice de départ.

5/B - CLASSEMENT DES EQUIPES SENIOR EN DEBUT DE TOURNOI

Le classement des équipes se fera à partir du classement national actualisé en prenant en compte les **places** des trois meilleurs tireurs de l'équipe, en cas d'égalité prendre le classement par **points**.

Les tireurs n'ayant pas de classement auront comme indice de départ le rang du dernier du classement national + 1.

6 - ORGANISATION DES EPREUVES

6/A - Information des épreuves

Le règlement de l'épreuve devra être adressé **par la ligue** dont dépend l'organisation, **4 semaines avant l'épreuve**, à la coordination responsable de la Zone qui le diffusera aux

ligues après l'avoir visé, et le postera sur le site des engagements en ligne de la F.F.E. Pour les moins de 14 ans, la coordination de Zone enverra à l'organisateur le classement actualisé des moins de 14 ans (sous format .précisé par la F.F.E).

6/B - Horaires des épreuves

Dimanche : Début de l'épreuve au plus tôt à 9 h (individuel et équipes).

Samedi Après-midi : Scratch au plus tôt à 13h.

Certaines dispositions particulières peuvent être prises sous la responsabilité du coordonnateur de zone.

6/C - Droits d'engagements

10 € pour les épreuves individuelles

30 € pour les épreuves par équipe.

6/D - Engagements des tireurs

Les engagements se feront obligatoirement en ligne sur le site de la FFE pour toutes les épreuves de zone
--

Club	Ligue	Zone
Open	Epreuves par équipes toutes catégories	
		Championnats de France
		Fête des Jeunes ind

6/E - Directoire Technique

Une personne de chaque ligue si possible composera le Directoire Technique.

6/F - Couverture Médicale

Cf. règlement médical fédéral en vigueur.

6/G - Arbitrage

6.1 Individuel - Cf. règlement fédéral en vigueur. Le club organisateur devra, le jour même, indemniser les arbitres conformément à la réglementation de l'arbitrage.

Pour l'inter ligue moins de 14 ans, les clubs doivent fournir un arbitre à partir de 4 tireurs engagés. De plus, **chaque ligue devra fournir obligatoirement un arbitre** par arme (une arme = filles et garçons) à partir de 4 tireurs engagés. En cas d'impossibilité, la ligue concernée versera obligatoirement une aide forfaitaire à l'organisateur de 250 € avant le début de l'épreuve.

De moins de 17 ans à seniors : Cf. règlement national de l'arbitrage.

6/H - Récompenses

Les huit premiers seront récompensés en individuel et les quatre premières équipes. Si moins de 12 tireurs, seuls les 4 premiers seront récompensés.

6/I - Code disciplinaire

Se fondant sur l'article T97, les Directoires Techniques devront veiller à appliquer le Règlement pour les épreuves ainsi que les recommandations de la Commission des Educateurs de la FFE concernant les règles de courtoisie, et sanctionner notamment les faits antisportifs qui ne seraient pas sanctionnés par l'arbitre (jets de matériel, gestes obscènes, insultes, menaces...).

La procédure sera la suivante : immédiatement après la faute, rapport du membre du Directoire Technique qui y a assisté, décision collégiale, officialisation et annonce de la sanction. Si carton noir: l'organisateur adressera le rapport à la FFE avec copies au président de la ligue concernée, au président du club concerné et au président de la commission de zone.

6/J - Envoi des résultats à la F.F.E.

A l'issue de chaque compétition de ZONE, l'organisateur devra transmettre les résultats à l'ensemble des personnes mentionnées sur le listing annexe au présent règlement. Chaque ligue sera responsable de l'envoi des résultats aux clubs de sa ligue.

Les fichiers (sous format précisé par la F.F.E) doivent obligatoirement être envoyés à tous les responsables de la ZONE mentionnés sur le listing ou, à défaut, le dossier informatique complet de la compétition et **être mis en ligne sur le site de la FFE.**

Notice :

A/*Le dossier FFE comportera :

- Les résultats sous format « .pdf »,

Il faut pour cela installer une imprimante virtuelle PDF comme Acrobat, PDF Writer ou d'autres logiciels gratuits. L'organisateur pourra ainsi générer plusieurs fichiers (par exemple poules.pdf, tableau.pdf, classement.pdf etc.) qui une fois rassemblés, constitueront un dossier de résultats complet.

- La liste des arbitres ayant officié sur l'épreuve,

Cette liste peut être générée au format PDF depuis Engarde, menu « Arbitres », « Document » et ajoutée au dossier de résultats.

- Le répertoire « informatique » complet compressé (dossier windows zippé),

L'organisateur devra adresser à la FFE le dossier Windows dans lequel la compétition a été enregistrée, compressé grâce à un utilitaire gratuit comme par exemple WinZip.

- Les fichiers fff (ex : amiens_ehs.fff),

A créer avec le logiciel de gestion, à la fin de la compétition : menu « Fichiers », « Fichiers de résultats, autres fichiers », « fichier d'échange FFF ».

- La composition du Directoire Technique,

RAPPEL : les clubs organisateurs conserveront les fichiers complets de la compétition jusqu'à la fin de la saison. Ils devront les transmettre à la présidence de zone au plus tard 24h après la fin de compétition.

6/K - Classements

Les classements seront établis par le président de la Zone 6 et par les «responsables classement» de chaque ligue.

Après vérification, ils seront diffusés et mis en ligne, par le président de la Zone qui adressera à chaque ligue si nécessaire la liste des sélectionnés pour la prochaine compétition concernée au plus tard 7 jours après la fin de l'épreuve de zone.

Barème de points : Voir grille des points en annexe.

7 - COEFFICIENTS POUR LE CLASSEMENT - TOUTES SELECTIONS

Pour les moins de 14 ans, moins de 17 ans et moins de 20 ans :

Le classement des tireurs se fera suivant le barème de points indiqué en annexe avec un coefficient spécifique pour chaque compétition.

- Epreuve zone : Coefficient 1
- Epreuve inter ligue : Coefficient 1,5
- Epreuve nationale : Coefficient 2

Pour les seniors à toutes les armes

- Epreuve de zone ou tournois open Coefficient 1,5
- Circuits Nationaux : Coefficient 2

8 - QUALIFICATIONS EN INDIVIDUEL

Toutes les épreuves sont OPEN : Les engagements se feront directement, en ligne, par les clubs.

Clôture des inscriptions : Conformément aux directives fédérales.

Délai de confirmation pour les championnats de France et Fête Des Jeunes :

Dix jours avant la date de l'épreuve.

Moins de 14 ans

La sélection se fait au niveau de la Zone 6 pour l'épreuve nationale et la Fête des Jeunes. (Mise en commun des quotas de chaque ligue)

Epreuve nationale :

Qualification suivant le classement ZONE actualisé (1/2)

- Pas de protection de ligue.

Fête des Jeunes :

1. On établit le classement sur les deux meilleurs résultats des trois épreuves existantes à chaque arme.
2. On enlève de ce classement les tireurs directement sélectionnés par Horizon 2024 (niveau national)
3. **La règle de base est que chaque ligue doit être représentée à la Fête des Jeunes par au moins un tireur, à condition qu'il ait participé à deux épreuves sur trois.**
4. On sélectionne dans l'ordre du classement de zone puis on établit la liste des remplaçants.
5. La sélection, la liste des remplaçants de la Zone 6 seront envoyés à l'organisateur de la Fête des Jeunes par la coordination de Zone.

Moins de 17 ans et Moins de 20 ans

Pour les championnats de France « National 1 » Cf. règlement fédéral.

Pour les championnats de France National 2, la sélection se fait au niveau de la Zone 6 avec une mise en commun des quotas de chaque ligue.

1. On établit le classement sur les deux meilleurs résultats des trois épreuves prise en compte à chaque arme.
2. **La règle de base est que chaque ligue doit être représentée au championnat de France National 2 par au moins un tireur, à condition qu'il ait participé à deux épreuves sur trois.**
3. On sélectionne dans l'ordre du classement de zone puis on établit la liste des remplaçants.
4. La sélection et la liste des remplaçants de la Zone 6 seront envoyées à l'organisateur des championnats de France par la coordination de Zone.

Seniors

La sélection pour les France N1 et N2 : Cf. règlement sportif fédéral.

Pour les France N3, la sélection se fait au niveau de la Zone 6 avec une mise en commun des quotas de chaque ligue, **il n'y pas de tireur protégé en cas de tireur sélectionné en N1 ou N2.**

1. On établit le classement sur les épreuves prises en compte à chaque arme.
 - Au fleuret homme : 1 épreuve sur 2.
 - A l'épée dame : 3 épreuves sur 6
 - A l'épée homme : 3 épreuves sur 7.
 - Aux autres armes les championnats de France individuel sont "open".
2. On sélectionne dans l'ordre du classement de zone puis on établit la liste des remplaçants.
3. La sélection, la liste des remplaçants de la Zone 6 seront envoyés à l'organisateur des championnats de France par la coordination de Zone.

9 - QUALIFICATIONS EN EQUIPES

Moins de 17 ans, Moins de 20 ans

- La qualification se fait au niveau national.
- Si aucune équipe de la zone n'est qualifiée à une arme on sélectionnera la meilleure équipe classée de notre zone lors de l'épreuve nationale par équipe.

Seniors.

- La qualification se fait au niveau de la Zone 6 suivant le quota de la F.F.E.
- Une épreuve par équipe par catégorie. Les équipes sont qualifiées suivant leur classement à la fin de l'épreuve.
- Pas d'épreuve si le nombre d'équipes inscrites est égal ou inférieur au quota.

Précisions.

Lors des engagements, les clubs devront indiquer un n° de téléphone afin que l'organisateur puisse avertir les équipes engagées en cas d'annulation.

10 - ABSENCE D'UN TIREUR SELECTIONNE

Rappel :

En cas d'absence de tireurs d'un club engagés à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, sous peine de se voir exclure de la compétition.


Dans le cas où tous les tireurs engagés sont absents, le droit pour le club de participer à la prochaine compétition fédérale est conditionné par la justification du paiement des droits d'engagement entre les mains du club organisateur. (Décision du CD FFE du 29/03/2008)

11 - CALCUL DES QUOTAS POUR TOUTES LES SELECTIONS

Le nombre total des qualifiés par arme et par catégorie, en individuel et par équipe, est obtenu par l'addition du quota F.F.E. de chaque ligue.

Chaque ligue diffusera le présent règlement à l'ensemble de ses clubs

Ont signé ce présent règlement :**Signature**

F.F.E (Président)	Madame Isabelle LAMOUR	
F.F.E (DTN)	Maître Christian PEETERS	
Zone 6 (Président)	Madame Brigitte SAINT BONNET	
Zone 6 (Coordonnateur)	Maître Jacky FALLUT	
Ligue d'Auvergne	Monsieur Guy PITIOT	
	Maître Jean-Paul HERVE	
Ligue Dauphiné-Savoie	Monsieur Philippe LAFAY	
	Maître Jean-Bernard DUCHATEAU	
Ligue du Lyonnais	Madame Brigitte SAINT BONNET	
	Maître Jacky FALLUT	

**L'original signé sera conservé par le président de la commission de zone.
Une copie sera envoyée à la FFE.**

ANNEXE 1

COORDONNEES DES MEMBRES DE LA ZONE 6

LIGUE COORDONNATRICE : DAUPHINE SAVOIE

DAUPHINE SAVOIE :

Ligue : 7, rue de l'Industrie
38327 - EYBENS escrime.ds@free.fr
04.76.51.57.46

Président : Monsieur Philippe LAFAY
7, rue de l'Industrie
38327 - EYBENS philippelafay@wanadoo.fr
04.76.51.57.46

C.T.S. : Maître Jean Bernard DUCHATEAU
15, Domaine des Platanes
38760 - VARCES jbduchateau@free.fr
04 76 51 57 46
06.62.09.77.63

Classements : Maître Alexandre Vanotti
Vacher
07110 - Laurac en Vivarais alexvanotti@hotmail.com
06.89.66.03.16

AUVERGNE :

Ligue : Maison des Sports
Place des Bughes
63000 Clermont-Ferrand

Président : Guy PITIOT
11 rue de la Tourette
63870 ORCINES guy.pitiot@wanadoo.fr
06 12 50 79 50

Coordonateur Sportif : Maître Jean-Paul HERVE
45, Cours Jean Jaurès
34120 PEZENAS jean-paul.herve@wanadoo.fr
06 80 52 35 21

LYONNAIS :

Ligue : 1, rue Louis Chapuy
69008 LYON ligue@escrime-ligue-lyon.asso.fr
04.78.75.36.37 (ligue)

Présidente : Madame Brigitte ST BONNET
107 avenue Barthélémy Buyer
69005 LYON brigittesaintbonnet@hotmail.com
04.78.29.69.58
06.62.14.77.03

C.T.S. : Maître Jacky FALLUT
1, rue Louis Chapuy
69008- LYON ctslyonnais@gmail.com
06 79 47 57 16
04.78.75.36.37 (ligue)

Classements : Madame Florence BLANCHARD f.blanchard@escrime-ligue-lyon.asso.fr

ANNEXE 2

Formule pour les classements de zone

Le nombre de points marqué par un tireur en compétition dépend :

- de la place du tireur : **P**
- du nombre de tireurs présents : **N**
- d'un coefficient de force permettant de prendre en compte le niveau des tireurs présents : **F**
- d'un coefficient de compétition permettant de valoriser certaines compétitions : **C**

CALCUL DES COEFFICIENTS DE L'EPREUVE ET DES POINTS

$$N = F \times 100 \times \left(1.01 - \frac{\text{Log}(P)}{\text{Log}(N)} \right) \times C$$

N : Nombre de points obtenus P : Place du tireur

N : Nombre de tireurs présents

F : Coefficient de force C : Coefficient de compétition

ANNEXE 3

FORMULES POUR LES TOURNOIS DE LA ZONE 6

Saison 2016-2017

Nb Tireurs	1er Tour	Nb Elim.	2ème Tour	Nb Elim.	Tableau	Remarques
2	Poule Unique	0	pas de 2ème tour		TED	
3	Poule Unique	0	pas de 2ème tour		TED	
4	Poule Unique	0	pas de 2ème tour		TED	
5	Poule Unique	0	pas de 2ème tour		TED	
6	Poule Unique	0	pas de 2ème tour		TED	
7	Poule Unique	0	pas de 2ème tour		TED	
8	Poule Unique	0	pas de 2ème tour		TED	
9	Poule Unique	0	Pas de 2ème tour	0	TED	
10	2 x 5	0	2 x 5	0	10	
11	1 x 6 + 1 x 5	0	1 x 6 + 1 x 5	0	11	
12	2 x 6	0	pas de 2ème tour		12	
13	1 x 7 + 1 x 6	0	pas de 2ème tour		13	
14	2 x 7	0	pas de 2ème tour		14	
15	1 x 7 + 1 x 8	0	pas de 2ème tour		15	
16	2 x 8	0	pas de 2ème tour		16	
17	2 x 6 + 1 x 5	0	2 x 6 + 1 x 5	0	17	
18	3 x 6	0	pas de 2ème tour		18	
19	1 x 7 + 2 x 6	0	pas de 2ème tour		19	
20	2 x 7 + 1 x 6	0	pas de 2ème tour		20	
21	3 x 7	0	pas de 2ème tour		21	
22	2 x 7 + 1 x 8	0	pas de 2ème tour		22	
23	1 x 7 + 2 x 8	0	pas de 2ème tour		23	
24	4 x 6	0	pas de 2ème tour		24	
25	1 x 7 + 3 x 6	0	pas de 2ème tour		25	
26	2 x 7 + 2 x 6	0	pas de 2ème tour		26	
27	3 x 7 + 1 x 6	0	pas de 2ème tour		27	
28	4 x 7	0	pas de 2ème tour		28	
29	3 x 7 + 1 x 8	0	pas de 2ème tour		29	
30	5 x 6	0	pas de 2ème tour		30	
31	1 x 7 + 4 x 6	0	pas de 2ème tour		31	
32	2 x 7 + 3 x 6	0	pas de 2ème tour		32	
33	3 x 7 + 2 x 6	0	pas de 2ème tour		33	
34	4 x 7 + 1 x 6	0	pas de 2ème tour		34	
35	5 x 7	0	pas de 2ème tour		35	
36	6 x 6	0	pas de 2ème tour		36	
37	1 x 7 + 5 x 6	0	pas de 2ème tour		37	
38	2 x 7 + 4 x 6	0	pas de 2ème tour		38	
39	3 x 7 + 3 x 6	0	pas de 2ème tour		39	
40	4 x 7 + 2 x 6	0	pas de 2ème tour		40	
41	5 x 7 + 1 x 6	0	pas de 2ème tour		41	
42	6 x 7	0	pas de 2ème tour		42	
43	1 x 7 + 6 x 6	0	pas de 2ème tour		43	
44	2 x 7 + 5 x 6	0	pas de 2ème tour		44	
45	3 x 7 + 4 x 6	0	pas de 2ème tour		45	
46	4 x 7 + 3 x 6	0	pas de 2ème tour		46	
47	5 x 7 + 2 x 6	0	pas de 2ème tour		47	
48	6 x 7 + 1 x 6	0	pas de 2ème tour		48	
49	7 x 7	0	pas de 2ème tour		49	
50	2 x 7 + 6 x 6	0	pas de 2ème tour		50	
51	3 x 7 + 5 x 6	0	pas de 2ème tour		51	
52	4 x 7 + 4 x 6	0	pas de 2ème tour		52	
53	5 x 7 + 3 x 6	0	pas de 2ème tour		53	
54	6 x 7 + 2 x 6	0	pas de 2ème tour		54	
55	7 x 7 + 1 x 6	0	pas de 2ème tour		55	
56	8 x 7	0	pas de 2ème tour		56	
57	3 x 7 + 6 x 6	0	pas de 2ème tour		57	
58	4 x 7 + 5 x 6	0	pas de 2ème tour		58	
59	5 x 7 + 4 x 6	0	pas de 2ème tour		59	
60	6 x 7 + 3 x 6	0	pas de 2ème tour		60	
61	7 x 7 + 2 x 6	0	pas de 2ème tour		61	
62	8 x 7 + 1 x 6	0	pas de 2ème tour		62	
63	9 x 7	0	pas de 2ème tour		63	
64	4 x 7 + 6 x 6	0	pas de 2ème tour		64	
65	5 x 7 + 5 x 6	0	pas de 2ème tour		65	